

## **PROTOCOLE SANITAIRE FFJDA**

**Applicable à partir du 14 mars 2022**

---

La pratique au sein des ERP X (établissements recevant du public couverts et clos) est autorisée avec contact pour les majeurs et pour les mineurs.

- La présentation d'un pass vaccinal ou pass sanitaire valide est suspendue pour accéder à l'ERP X.
- Le port du masque n'est plus obligatoire.

### Recommandations sanitaires :

- Les règles d'hygiène doivent continuer à s'appliquer : avant de monter sur le tatami, chaque judoka doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique (opération à renouveler à la descente du tatami).
- Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation.
- Nettoyage des surfaces et aération des locaux.

**La Direction Technique Nationale**